

de
l'arbitraire
saussurien
à la
dissociation
des plans

Jean-Yves URIEN*

Il nous paraît impossible (comme à bien d'autres) d'évoquer la pensée de Saussure sans reprendre la célèbre formule de la « lettre à Meillet », où il exprime le but profond de sa démarche : « montrer au linguiste ce qu'il fait ; en réduisant chaque opération à sa catégorie propre ». C'est par là en effet que Saussure demeure un modèle pour les sciences de l'homme, et singulièrement pour la théorie de la médiation. Tout le *Cours* en est la mise en œuvre, à commencer par le concept *d'arbitraire*, que Saussure appelle « le premier principe ».

Le dessein du présent article n'est cependant pas de contribuer à l'exégèse du *Cours* (désormais C + page). Il s'appuiera en toute confiance, à quelques nuances près, sur les travaux connus de Robert Godel (1957), Tullio de Mauro (1967), et Françoise Gadet (1987). D'où le titre: l'arbitraire *saussurien* ; l'adjectif s'appliquant au *Cours*, aux *Notes sur Whitney (NW)* de 1894 et aux autres sources manuscrites en amont, ainsi qu'aux gloses de l'édition critique de De Mauro (*DM*) en aval. Il s'agira plutôt de réfléchir rétrospectivement sur ce concept en prenant pour référence contrastive l'anthropologie contemporaine qu'est la théorie de la médiation, afin de comprendre à quels problèmes répondait ce concept, quelle solution il apportait, quels problèmes nouveaux il posait, de façon à faire apparaître les contradictions qu'il engendrait et à les dépasser. Les pensées vivantes sont celles sur lesquelles on travaille et, comme le disait Emile Benveniste (1966 p.55), « c'est peut-être le meilleur témoignage de la fécondité d'une doctrine que d'engendrer la contradiction qu'il la promet ». Nous souscrivons à cette

* L.I.R.L., Sciences du langage, Rennes 2.

remarque sous réserve que la contradiction transforme « l'engendrement » en paternité, et la « promotion » en filiation.

Le propos s'articulera de la manière suivante. (I) Après avoir présenté les trois degrés de conceptualisation liés au terme d'arbitraire, (II) nous montrerons — de notre point de vue — qu'une insuffisante conscience de la polysémie de ce terme induit Saussure à croire qu'il dessine un ordre homogène de déterminisme, et à établir un lien de causalité contestable entre des ordres de réalité anthropologiquement dissociables: des faits sociaux d'une part, et des faits d'autre part qui, lorsqu'ils sont ramenés à un principe de forme, ne peuvent plus être exploités par une science sociale. Les points de contradiction apparaissent ici et là à la surface d'un ouvrage dont on connaît la difficile genèse, l'hétérogénéité et l'inachèvement, mais peuvent être explicités plus rigoureusement lorsque l'on centre la réflexion sur le concept de forme causale. (III) Pour faire ressortir ce problème de dissociation, il sera fait appel à l'œuvre d'un sociologue contemporain de Saussure, Georg Simmel. Celui-ci produit en effet à la même époque, et tout aussi en marge des écoles dominantes, une « formale Soziologie », une théorie de la forme sociale, qui éclaire par contraste l'ambiguïté saussurienne.

Cette confrontation suscitée rétrospectivement par la théorie de la médiation révélera la nécessité de dissocier sous le terme ambigu d'« arbitraire » deux raisons humaines distinctes, dans une anthropologie plus complexe qui réalise à la fois l'objectif de Saussure de spécifier le fait de langage, et celui de produire une sociologie cohérente (IV).

I « Arbitraire ». Concept critique et inaugural.

Le qualificatif d'arbitraire a ceci de particulier, comme ceux « d'absurde, d'étranger, d'incompréhensible » etc. qu'il est communément négatif, ou si l'on veut, « antonymique ». Il dit ce que n'est pas la notion ainsi qualifiée (§ x), et ne dit pas ce qu'elle est. Si bien que l'essai que tente Saussure de lui donner un contenu défini (§ y) aboutit à masquer sa polysémie, laquelle apparaît lorsque l'on cherche à préciser quels déterminismes sont en jeu (§ z). Développons ces trois degrés de fonctionnement conceptuel. A chaque stade nous impliquerons que la démarche intellectuelle est une démarche explicative, celle qui vise à rapporter du phénomène à un ordre homogène de causalité dont on modélise le fonctionnement.

(X) Le concept d'arbitrarité désigne très généralement une propriété négative. Est arbitraire ce qui « n'est pas lié par des règles » (*Petit Robert*). A la fin d'un XIX^{ème} siècle qui a vu s'ériger en mode exclusif de scientificité le positivisme naturaliste, le qualificatif d'« arbitraire » est donc l'antonyme de « naturel », de « gouverné par les lois de la nature ». En tant qu'il signifie « non naturel », et rien de plus, il est un concept - rupture. Tel phénomène est dit arbitraire s'il ne peut être expliqué par aucune loi explicitée par les sciences de la nature et de la vie. De ce point de vue « les

mots sont arbitraires ». A ce stade liminaire le concept a pour seule valeur heuristique — qu'il souligne — de dire l'irréductibilité des faits de langage à l'explication naturaliste ambiante. Il est épistémologique au sens où 'Gaston Bachelard disait qu' « on connaît toujours contre une connaissance antérieure ». Sa fonction démonstrative est alors une fonction critique ; critique purement négative à ce stade, puisque la non naturalité signifie seulement l'absence de cause connue. Ceci dit, tout concept est discriminateur, c'est-à-dire qu'en même temps qu'il rejette dans l'extérieur d'une différence le reste du concevable (la nature en l'occurrence), il dessine hypothétiquement une identité intérieure, un lieu homogène d'intelligibilité.

(Y) Une conception « positive-homogène » de l'arbitrarité en découle. On passe alors du constat négatif de la « non nature » à l'hypothèse positive d'un autre ordre de causalité. Arbitraire veut dans ce cas aussi dire *nécessaire*. Dans ce second temps de la connaissance, il est tentant de concevoir cette nécessité comme homogène. Puisque la « nature » est un ordre de nécessité homogène, alors la « non nature » serait un second ordre de nécessité aussi homogène. La même tentation guette, par exemple, le concept d'« étranger » : le « non français » deviendrait une appartenance générique, et l'étrangeté une essence homogène contenant des variations accidentelles non prises en compte. On peut être ainsi induit à rechercher une cause fondamentale régissant tout ce qui est « arbitraire », dont les signes. D'autant que pareille hypothèse se nourrit de toute la tradition philosophique dualiste de l'antinomie « matière, esprit » ; « naturel, moral » ; ou comme disait André-Emile Ampère¹ : « sciences cosmologiques, sciences noologiques ».

(Z) L'hétérogénéité des contenus qualifiés d'arbitraires — en particulier la singularité patente du langage parmi les comportements - oblige dans un troisième temps à privilégier une démarche de spécification à l'intérieur du concept d'arbitrarité. A mesure qu'il cesse d'être pensé comme positivement homogène, il perd de son pouvoir explicatif et réclame une théorisation plus complexe.

Il s'agira donc de repérer dans le *Cours*, ses sources et ses gloses, ces trois stades d'utilisation du terme d'arbitraire, fonctionnement révélateur de l'hétérogénéité et de la dynamique intellectuelle de la pensée saussurienne.

II La polysémie du terme « arbitraire » dans la théorie saussurienne.

« Le principe de l'arbitraire du signe n'est contesté par personne; mais il est souvent plus aisé de découvrir une vérité que de lui assigner la place qui lui convient » (C 100).

¹ *Essai sur la philosophie des sciences, ou exposition analytique d'une classification naturelle de toutes les connaissances humaines*, 1834

Saussure est bien conscient de la difficulté de sa démarche. On peut soutenir aujourd'hui qu'il lui a « assigné deux places », autrement dit que coexistent chez lui deux problématiques distinctes, sans que soit explicitée leur liaison. Tullio de Mauro 1967 (pp. 364-365 et note p.442), puis Françoise Gadet 1987 (p.41) ont exprimé la nécessité d'une telle distinction, à laquelle nous donnerons toutefois une valeur sensiblement différente². Nous rejoindrons plus exactement la position de Claudine Normand 1978, lorsqu'elle parle de « double discours » saussurien, dont l'un vise à « émerger » du sociologisme (pp.67, 77-78) ; et surtout celle de Jean Giot 1988 qui voit « dans ce *travail*, dans cette élaboration de la pensée de Saussure, se profiler le *distinguo* entre les plans 1 [glossologique] et 3 [sociologique] qu'articule la théorie de la médiation » (p.84). Plus précisément, la distinction s'effectue par la mise en place progressive d'une contradiction : Saussure, mal à l'aise dans une problématique centrée sur la question de la « convention » (A), c'est-à-dire de la non naturalité des rapports sociaux visibles dans les mots comme dans le reste, installe plus ou moins consciemment une autre problématique (B) où la recherche d'une raison intrinsèque à l'existence du signe linguistique débouche sur une « non naturalité » qui ne peut être confondue avec la première. En (A) Saussure ancre son questionnement sur « la langue » dans une tradition : il assume l'héritage de l'orientaliste W-D Whitney³ qui lui fournit, dit-il, « l'axe véritable » de sa réflexion sur le signe, tout en considérant que celui-ci « n'est pas allé jusqu'au bout » des implications de ce concept en ce qui concerne justement la « nature spéciale » de la « langue ». (B) La seconde problématique, dont l'un des symptômes est l'apparition de « l'arbitraire relatif », déplace radicalement la question et construit la seule partie anthropologiquement cohérente du *Cours* : la théorie de la « valeur ». Telle est la contradiction de cette démarche: croyant « aller jusqu'au bout » d'un « axe », c'est un véritable changement « d'axe » qu'opère Saussure à son insu. En termes de théorie de la médiation, c'est un changement de *plan* qui est l'enjeu de cette théorisation du signe linguistique. Saussure n'est pas parvenu à une claire conception de cette dissociation nécessaire des plans de déterminisme — laquelle impliquait de concevoir une raison culturelle non sociale - et il faut admettre ce que Claudine Normand ose à peine formuler (sur le mode interro-négatif) tant est fort le sociocentrisme encore dominant, que son essai de « linguistique spécifique » est bel et bien allé « se perdre dans la sémiologie » (pp. 84 & 90).

² Françoise Gadet distingue un arbitraire 1, où le sens de conventionnel (qui s'oppose à naturel) est déterminé par rapport à la réalité extra linguistique, et un arbitraire 2, paraphrasable par *immotivé* (qui s'oppose donc à motivé), et établi par référence aux autres signes » (*Langages* 49, p.41).

³ W-D Whitney, *Life and growth of language*, Londres 1875 ; tr. fr. *La vie du langage* 1875. Cf. DM 334.

A – L'héritage de Whitney. De la contingence à l'« institution pure ».

(X) *Congé à la nature.*

Le point de départ est une prise de position dans le « débat philosophique » sur « le lien entre une chose et un nom » (Gadet 1987 p.37). Question reformulée selon la préoccupation proprement scientifique de Saussure: « Quel est l'objet à la fois intégral et concret de la linguistique ? ». Deux formules du *Cours* illustrent cette étape. C 116 « Tant que par un de ses côtés une valeur a sa racine dans les choses et leurs rapports naturels (...) son lien avec les choses lui donne malgré tout une base naturelle, et par là les appréciations qu'on y attache ne sont jamais complètement arbitraires ; leur variabilité est limitée. Mais nous venons de voir qu'en linguistique *les données naturelles n'ont aucune place* ». Congé clair donné aux sciences de la nature. L'autre formule, la plus célèbre, et la plus confuse, est glosée par l'auteur lui-même : « Le signe linguistique est arbitraire. Ainsi l'idée de « sœur » n'est liée par aucun rapport intérieur avec la suite de sons s-ø-r qui lui sert de signifiant (...) » C100-101. « Le mot *arbitraire* appelle aussi une remarque. (...) Nous voulons dire qu'il [= le signifiant] est *immotivé*, c'est-à-dire arbitraire par rapport au signifié, avec lequel il n'a aucune attache naturelle dans la réalité » C 101. De ce passage confus — source d'une lignée de controverses, dont un article célèbre de Benveniste 1966 — nous ne retiendrons présentement qu'un trait rhétorique : ce passage est la réfutation d'une hypothèse implicite considérée comme la doctrine en vigueur, et que nous essaierons de formuler en paraphrasant le plus servilement possible le *Cours*: « le son a une attache naturelle dans la réalité avec l'idée ». Cela, Saussure le récuse, marquant sa distance par le passage d'« idée » à « signifié », et de « son » à « signifiant ». Le terme d'arbitraire dénote d'abord la non-pertinence des sciences naturelles lorsqu'il s'agit de définir et d'expliquer le langage. A lire le *Cours* on sait donc bien ce que l'on quitte ; on sait moins bien où l'on va.

(Y) *De la contingence à la convention. Si le langage échappe aux lois naturelles, par quoi l'explique ? Par l'arbitraire, répond Saussure ! Soit, mais quels synonymes et quelles paraphrases permettent de concevoir ce terme ? Deux réponses existent: la première mène au pire (§ 1), l'autre enferme Saussure, avec Whitney, dans les contradictions de l'humanisme de son temps (§ 2), parce qu'elle repose sur une conception ambiguë, voire contradictoire de la nécessité (§ 3).*

1 – Quelques formules du *Cours* montrent un Saussure tenté par l'irrationalisme. C 106-107 « le symbole a un rapport *rationnel* avec la chose signifiée ; mais pour la langue, système de signes arbitraires, cette base fait défaut (...) il n'y a *aucun motif* de préférer sœur à sister, Ochs à bœuf ». Pris en lui-même (ce n'est qu'un moment dans une démonstration) ce passage peut être lu comme l'aveu d'une impasse intellectuelle. Réduire le rationnel à la motivation naturelle serait se condamner à laisser le langage inexpliqué.

Même aveu implicite dans le passage (déjà cité plus haut, C 116) : lorsqu'il y a une « base naturelle », dit-il en substance, entre la valeur et les choses, « les appréciations qu'on y attache ne sont jamais complètement arbitraires ; *leur variabilité est limitée* ». Formulation dont on peut inférer que la variabilité d'un phénomène arbitraire est illimitée, et n'offre prise à aucune loi. Une telle critique est cependant de portée très limitée dès lors que Saussure n'en reste pas là.

Il n'empêche que de Mauro, en 1967 qui plus est, s'engage dans cette aporie en nommant *contingence* ce qui reste chez Saussure ou bien une inférence implicite, ou bien un antonyme (« aucun motif »). DM 365 « Ces identifications et ces discriminations [il s'agit de la forme introduite par le signifiant et par le signifié] n'appartiennent pas au domaine du naturel, du *causé*, mais au domaine de l'accident historique. Elles sont en d'autres termes arbitraires » DM 451 « Toute la valeur d'un signe dépend (...) de la société (...) et donc, des *avatars* historiques de la société ; si bien que la valeur linguistique est radicalement sociale et radicalement historique (ou, si l'on préfère en termes moins équivoques, *contingente* ». Christophe Colomb ici se saborde ! Il a certes quitté l'Europe, mais le voici qui coule ses vaisseaux. Seule la nature est déterminée ; voilà qui entraîne qu'il n'y a pas de science possible d'un phénomène non naturel, immotivé. De plus, la seule solution humaniste de rechange — l'appel à l'histoire et à la société — est explicitement (sans « équivoque ») mise hors de portée de la raison scientifique (celle qui explicite du déterminisme) : l'histoire est une suite d'« avatars », elle est « contingente ». Il y a à la fois rejet de la raison naturelle et postulat d'irrationalité de la culture. C'est la négation même de toute sociologie.

Jacques Laisis (1987, p. 146) a souligné ce point aveugle du saussurianisme — à notre avis plus patent chez son commentateur que dans le *Cours* lui-même (où le mot « contingence » ne figure pas) : « ...pour humaniser la langue, c'est-à-dire en dénaturer le principe (...) F. de Saussure ne dispose que de l'argument de l'arbitraire, qui est un argument historiciste : à la nécessité de la Nature s'oppose la contingence de l'Humanité. Mais peut-on faire une science du contingent ? Autant dire que l'argument sur lequel il fonde l'autonomisation de son objet — ce en quoi il est non réductible aux propriétés de la Nature — est aussi l'argument qui ruine, apparemment d'emblée, l'introduction du principe d'identité qu'implique l'explication scientifique ».

2 – Le *Cours* — dans l'« axe » proposé par Whitney — propose de fait un principe de nécessité, dont il faudra juger la pertinence en regard du premier objectif assigné à la théorie : trouver une nécessité générale non naturelle aux comportements langagiers. Il la voit dans le caractère conventionnel, institutionnel, de la langue, parmi les autres comportements humains.

de l'arbitraire saussurien à la dissociation des plans

C 102 (Les onomatopées) « leur choix est déjà en quelque mesure arbitraire, puisqu'elles ne sont que l'imitation approximative et déjà à *demi conventionnelle* de certains bruits ».

C 112 « La langue est l'ensemble des *habitudes linguistiques...* » C 108 « [La langue] fait corps avec la vie de la masse sociale et celle-ci, étant *naturellement inerte*, apparaît avant tout comme un facteur de conservation. (...) C'est parce que le signe est arbitraire qu'il ne connaît d'autre loi que celle de la *tradition*, et c'est parce qu'il se fonde sur la tradition qu'il *peut* être arbitraire ».

C 157 « A son tour, l'arbitraire du signe nous fait mieux comprendre pourquoi le fait social peut seul créer un système linguistique. La collectivité est nécessaire pour établir des valeurs dont l'unique raison d'être est dans l'usage et le consentement général ».

NW 59-60 « Whitney a dit : le langage est une institution humaine ».

Il se dégage donc de ces formulations que les « valeurs » qui constituent « la langue » ont leur « raison d'être » (p.157) dans « le fait social ». L'arbitraire n'est pas irrationnel ; la convention collective que les gens consentent (tacitement) à passer entre eux, en un mot « l'institution », est l'ordre humain de réalité qui « crée un système linguistique ». Saussure a trouvé le genre prochain, le concept générique qui donne un caractère positif et observable à « l'arbitraire », et est censé expliquer la rationalité de tels faits.

3 - À regarder de plus près la façon dont Saussure formule l'hypothèse d'un déterminisme, deux remarques critiques s'imposent. Non seulement (31 -) son texte permet des interprétations variées du lien qui relie le langage et le social ; mais en plus certaines métaphores nous ramènent aux modèles naturalistes (32-).

31 - Saussure ne maintient pas une conception rigoureuse de la causalité, si bien qu'il est difficile d'explicitier avec exactitude la relation qu'il pose entre le fait langagier et le fait social. Il ressort - dirons-nous avec prudence - que le caractère institutionnel de la langue est une condition nécessaire à l'existence de celle-ci comme des autres faits sociaux. Ceci établi, le texte laisse une grande marge d'indécision.

Il peut s'agir d'une condition nécessaire mais non définitoire, d'un cadre pré requis à son existence, sans que cela implique une identité d'ordre causal entre le social et le linguistique. Cette conjecture se nourrit de l'opposition qu'il introduit (C 108) entre l'arbitraire et le temps. Le signe serait « un phénomène total » constitué de « deux facteurs antinomiques » liés entre eux : « la convention arbitraire en vertu de laquelle le choix est libre, et le temps, grâce auquel le choix se trouve fixé ». Mais la formule est confuse : l'opposition est à placer entre l'arbitrarité de la convention et la temporalité de la convention (source de fixité), et non entre la convention et le temps. La formule, dans sa confusion même, n'interdit pas d'inférer que l'arbitraire

puisse prendre la forme d'une autre nécessité que l'institution. Nous pourrions alors reprendre à notre compte la formule de Jean Giot (1988 p. 84) : « simplement il se trouve que la langue est effectuée dans une société ». Il s'agirait de « deux pôles » (« langue & société »). Une telle lecture est cependant largement projective.

Elle nous paraît en effet infirmée par l'ensemble des passages où s'exprime une conception plus stricte du déterminisme. Parlant de la langue, il dit très explicitement que « sa nature sociale est une de ses caractéristiques internes » C 112. Quand on se souvient de l'importance qu'accorde Saussure à la métaphore de l'interne et de l'externe dans l'exposé qu'il fait (C, Intr., ch. V) de l'objectif de sa démarche intellectuelle, on est en droit de penser qu'il assigne la langue à l'ordre déterminant de la société, à l'exclusion de tout autre, au point d'ailleurs de fondre en dernière instance sa linguistique dans une « sémiologie », « partie de la psychologie sociale » C 33. Ce que renforce une autre formule C 108 : « c'est parce que le signe est arbitraire qu'il ne connaît d'autre loi que celle de la tradition ». Saussure ne peut raisonner que sur l'antinomie d'une non pertinence (de la Nature), et d'une pertinence (de l'Institution). Cette pensée dichotomique confère quasi mythiquement un caractère exclusif et homogène, et par là réducteur, à la loi institutionnelle, celle que produit la tradition consensuelle et conservatrice. Nous préciserons plus loin (en C) quelle contradiction engendre ce « sociologisme », où le social repose sur l'évidence substantielle d'un consensus durable.

L'incertitude dans laquelle le lecteur se trouve lorsqu'il essaie de concevoir à quel ordre de déterminisme renvoient les propositions de Saussure se manifeste au plus haut degré dans le passage célèbre où il développe son projet de « sémiologie ». S'il s'agit de « concevoir une science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale » C 33, il est possible de penser que la raison sociale n'est qu'un cadre générique de déterminisme (i.e. incapable de définir le signe), et qu'il existe donc un autre ordre de nécessité distinct du social qui fonde le signe. La formule autorise cette interprétation ; il suffit d'en déplacer l'objet pour cela : une science « qui étudie la vie des chats au sein de la vie sociale » est tout à fait concevable, s'agissant d'animaux « d'hommeistique » comme disait Lacan ; mais on ne lui demandera pas de définir ce qu'est un chat. Celui-ci trouve son explication dans son ordre propre, zoologique, et cet ordre est présupposé établi indépendamment lorsqu'on se lance dans une explication sociologique. On mesure combien est discutable une formulation comme : « la nature sociale du chat est une de ses caractéristiques internes » ; tout dépend ce qu'on entend par « nature, caractéristique, interne ».

Il pourrait en être de même pour le signe à partir du moment où on le définit en utilisant des concepts non sociologiques. Or cette interprétation de Saussure entre en contradiction quelques lignes plus loin avec la formulation suivante : « elle [la sémiologie] nous apprendrait en quoi consistent les signes, quelles lois les régissent. La linguistique n'est qu'une partie de cette

science générale, les lois que découvrira la sémiologie seront applicables à la linguistique » C 33. Un tel raisonnement ne vaut que si le signe appartient à l'ordre de déterminisme culturel qu'est l'institution sociale, objet de la sociologie. On ne peut en effet rester en deçà de la démonstration exemplaire de Durkheim qui, dans *Le Suicide* (1897), montre — à propos, par exemple, de la corrélation du taux des suicides et de la longueur du jour — que la causalité (au sens classique) n'existe que lorsqu'il y a une identité d'ordre entre la cause et son effet, de telle sorte que la cause d'un fait social ne peut être que sociale (en l'occurrence le rythme de l'activité sociale). Ce théorème, qu'accepterait Saussure, a pour corollaire que si l'on impute un fait langagier à l'existence d'un principe social, on implique que ce fait est social.

Seule donc est assurée l'idée que la langue s'explique par une « nature sociale » qui la place de l'autre côté d'une autre frontière avec la nature. La figure de l'onomatopée, « à demi conventionnelle » illustrant le passage à la limite de la dichotomie nature - institution, selon Saussure. Nous verrons en quoi la réflexion qu'il mène sur l'arbitrarité l'entraîne en même temps à se contredire en installant une conception non sociale de celle-ci.

32 - La seconde remarque touche à certaines métaphores utilisées qui ancrent contradictoirement dans la nature la nouvelle loi invoquée. Saussure, confronté à l'obligation d'expliquer conjointement la constance et le changement, formule l'une et l'autre explication avec des métaphores naturalistes. Ainsi, la loi de la langue est conçue comme la stabilité physique de l'inertie : la société est « naturellement inerte », la collectivité est un « poids » C 108. Le terme même de « forces sociales » est synonyme de « principe de continuité » C 113. (Or on sait combien Marx a utilisé la même métaphore de façon antinomique). L'association paradoxale de « la vie » et de « l'inertie » n'est due ici qu'à la volonté de conjurer l'aléatoire. Transposée dans le social, cette propriété de « la masse », de ce « corps », devient « la tradition », « la solidarité » dans le temps. De même l'explication du changement — la « mutabilité du signe » C 101-103 — fait appel à l'effet du temps « qui altère les choses » : « le temps a un autre effet (...) celui d'altérer plus ou moins rapidement les signes linguistiques » C 108. Or ce déterminisme est ici conçu comme externe à la langue : « une langue est radicalement impuissante à se défendre contre des facteurs qui déplacent d'instant en instant le rapport du signifié et du signifiant. C'est une des conséquences de l'arbitraire du signe » C110. « Cette évolution est fatale » C 111. Propos que les éditeurs glosent ainsi : « la langue se transforme sans que les sujets puissent la transformer ». Cet ensemble métaphorique et cette référence dernière au temps montre combien Saussure est encore lié au naturalisme et à l'historicisme de son époque. L'arbitraire qui se cherche contre la Nature n'arrive à se dire qu'avec les mots des naturalistes, en termes d'entropie et de négentropie dirions-nous aujourd'hui.

(Z) *De la convention à « l'institution pure »*. Il serait inexact de réduire la démarche saussurienne à la recherche d'un principe causal générique, à savoir l'institution. Tout en assumant le conventionnalisme de Whitney (dont il a évacué toute implication substantialiste), Saussure en proclame aussi l'incomplétude : « Whitney a fort justement insisté sur le caractère arbitraire des signes, et par là il a placé la linguistique sur son axe véritable. Mais il n'est pas allé jusqu'au bout et n'a pas vu que ce caractère arbitraire sépare radicalement la langue de toutes les autres institutions » C110. On retrouve ici la préoccupation affichée au début du *Cours* de définir « la langue », donc d'en spécifier le mode de fonctionnement.

L'exposé du problème nous renvoie aux *Notes sur Whitney* (1893- 1894), documents qui témoignent de la lente maturation de la théorie saussurienne de la langue. Ainsi Nw 64 : « quiconque pose le pied sur la langue peut se dire qu'il est abandonné par toutes les analogies du ciel et de la terre ». Ou Nw 59-60 : « Whitney a dit : le langage est une institution humaine. La suite dira, croyons-nous : c'est une institution humaine, mais de telle nature que toutes les autres institutions humaines, sauf celle de l'écriture, ne peuvent que nous tromper sur sa véritable nature, si nous nous fions à leur analogie ». « Le langage est une institution sans analogue et il serait présomptueux de croire que l'histoire de la langue doit ressembler même de loin, après cela, à celle d'une autre institution ». Toutes ces expressions répètent la nécessité d'une étape de spécification.

La première solution prévisible consiste à ajouter au trait générique d'institution un autre trait spécifique qui distingue la langue des autres institutions, et à théoriser l'ordre explicatif de ce discriminant. Nous sommes alors dans la logique qualitative classique du genre prochain et de la différence spécifique. Or, que trouve-t-on dans la théorisation saussurienne ? En première analyse, l'arbitraire joue le rôle de ce trait spécifique : C 100 « ce caractère arbitraire sépare radicalement la langue de toutes les autres institutions ». Mais les Notes (NW 59-60, cf. DM 361 & 449) et divers exemples du *Cours* permettent d'infléchir cette approximation. « Les autres institutions, en effet, sont toutes fondées (à des degrés divers) sur les rapports naturels des choses (...). Par exemple le droit d'une nation ou le système politique — même la mode capricieuse qui fixe notre costume, qui ne peut s'écarter un instant de la donnée des proportions du corps humain. Mais le langage et l'écriture ne sont pas fondés sur le rapport naturel des choses. C'est ce que Whitney ne s'est jamais lassé de répéter pour mieux faire sentir que le langage est une *institution pure* ».

On voit ici que la spécification est traitée sur le mode de la quantité. L'institution devient un facteur quantitatif, une variable définie par la part d'arbitraire que contient le fait humain considéré. « L'institution pure » est le degré absolu de l'institution, où la nature n'a plus de rôle déterminant ; c'est le fait « radicalement arbitraire ». Cette quantification lie intimement l'institutionnel et l'arbitraire, partant l'institution et la langue.

De ce que Saussure s'efforce alors de contraster diverses institutions avec la langue, pour alimenter sa thèse, il résulte une sorte d'échelle graduée entre un pôle naturel et un pôle institutionnel arbitraire. Entre les faits naturels à un bout et la langue à l'autre peuvent être placées les autres institutions humaines : les coutumes, les lois, la mode (C 110), le mariage (C 106), l'économie, le droit, etc. Elles sont « toutes fondées, à *des degrés divers*, sur les rapports naturels des choses ; il y a entre elles une convenance nécessaire entre les moyens employés et les fins poursuivies » C 110. « Même la mode qui fixe notre costume n'est pas entièrement arbitraire : on ne peut s'écarter au-delà d'une certaine mesure des conditions dictées par le corps humain » C 110. « Pour qu'une chose soit mise en question, il faut qu'elle repose sur une norme raisonnable. On peut, par exemple, débattre si la forme monogame du mariage est plus raisonnable que la forme polygame et faire valoir des raisons pour l'une et l'autre. On pourrait aussi discuter un système de symboles, parce que le symbole a un rapport rationnel avec la chose signifiée ; mais pour la langue, système de signes arbitraires, cette base fait défaut, et avec elle se dérobe tout terrain solide de discussion ; il n'y a aucun motif à préférer sœur à sister, Ochs à bœuf etc. » C 106. « Les signes de politesse [sont] doués souvent d'une expressivité naturelle » C 101. « Le symbole a pour caractéristique de n'être jamais tout à fait arbitraire ; il n'est pas vide, il y a un rudiment de lien naturel entre le signifiant et le signifié. Le symbole de la justice, la balance, ne pourrait pas être remplacé par n'importe quoi, un chat, par exemple » C 101.

La théorisation ne va pas au-delà d'un contraste de ces trois degrés que sont le naturel, le relativement arbitraire, et l'arbitraire total. Si quantité il y a, elle n'est pas mesurable ; il s'agit d'une topique linéaire par laquelle Saussure réalise d'ailleurs son programme : « aller jusqu'au bout [dans] l'axe véritable » donné par Whitney : fonder l'arbitraire dans l'institution.

Que peut-il sortir de cette tentative de spécification du langage ? En posant que le principe du langage s'identifie au principe de sociabilité, en tant qu'ils échappent à la nature par « l'arbitraire », Saussure s'interdit toute science « interne » du langage autre que la sociologie, via « la sémiotique ». Le passage à la topographie axiale (mono axiale) n'est que la transcription de l'inexistence d'un autre principe, non social, spécificateur du langage. Il reste le générique qu'écrit la ligne : le fait social, distinct du fait naturel par son caractère arbitraire. Nous avons là une anthropologie globale, linéaire, et scalaire.

Que peut apporter cette sociologie ? Certes, un principe de nécessité est proposé ; mais c'est un déterminisme global, qui ne paraît — en l'état des concepts apportés — susceptible d'aucune modélisation dans son ordre propre. En effet, la diversification du principe qui permet de décliner « les modes, les coutumes, la langue » se fait grâce à des degrés de « rapport rationnel avec la chose signifiée », naturalité qui fournit « un terrain solide de

discussion ». Dans le cadre de cette théorisation, on ne voit pas le déploiement possible d'un raisonnement sociologique (ce qui ne veut pas dire que par ailleurs, Saussure ne tienne pas dans son *Cours* de raisonnement sociologique, indépendamment de ce cadre). Tout se réduit pratiquement à un postulat : l'institution, entouré d'un faisceau de synonymes : convention, arbitraire. Un tel concept reste sans pouvoir heuristique car on ne peut rien en déduire. Ainsi s'explique à notre sens la remarque de Claudine Normand 1978 (citée par Jean Giot 1988, p.84) : « il ne fournit aucune notion directement opératoire à une linguistique sociale ».

Le paradoxe final de cette sociologie est qu'elle ne s'applique en propre qu'au signe, puisque les autres comportements sociaux invoqués ne sont qu'en partie sociaux, et contiennent des restes de naturalité. Voilà une sociologie paradoxale dont l'objet idéal est linguistique ; et une linguistique paradoxale dont le principe causal est sociologique.

B - De l'immotivation à la théorie de la valeur et de la forme.

(X) Le point de départ est le même que précédemment : il s'agit de rejeter les sciences naturelles, en affirmant *l'immotivation* du signe linguistique. Et Saussure met l'accent sur le fait que cette Nature est substantielle. Pour cela il utilise deux formulations, selon les besoins de la démonstration. Version « dure » : la substance est l'ensemble des « choses » C 97 observables ; ainsi cet arbre et ce cheval figurés p. 97. Version « molle » : c'est une « matière plastique », une « masse amorphe » C 155-156. A cette matière s'oppose le signe linguistique, lequel « n'est pas une nomenclature » C 97, c'est-à-dire un ensemble de correspondances entre les mots et les choses. L'identification des signes n'est pas assimilable à l'identification des éléments substantiels par les sciences naturelles. Cela est vrai du signifiant, qui ne relève pas des lois de l'acoustique ou de la physiologie ; cela est aussi vrai du signifié qui ne relève ni — version « dure » — des sciences des choses en elles-mêmes (taxinomies diverses), ni — version « molle » — de la « psychologie pure » C 157 contemplatrice de la « pensée chaotique ». Tullio de Mauro résume ainsi cette rupture : « ...de telles valeurs [= le signe linguistique J, n'étant pas déterminées par les phonies et par les significations, sont arbitraires du point de vue phonico-acoustique comme du point de vue logico- psychologique »DM 421.

(Y) La démarche diverge de la précédente lors de la seconde étape où il s'agit de donner un contenu à cette « arbitrarité ». Au lieu de chercher une définition sociale à l'arbitraire, en opposant les gens à la nature, voilà que Saussure explore une voie strictement logique : il oppose la systématisme du signe à la substantialité de la nature. Et ceci est capital : « la langue est une forme et non une substance » C 169. Formulation fondamentale qu'il diversifie par les propositions corollaires suivantes : « nous surprenons donc, au lieu d'idées données d'avance, des *valeurs* émanant du système. Quand on dit qu'elles correspondent à des concepts, on sous-entend que ceux-ci

sont purement différentiels, définis non pas positivement par leur contenu, mais négativement par leurs rapports avec les autres termes du système. Leur plus exacte caractéristique est d'être ce que les autres ne sont pas » C 162. De là sort une nouvelle définition de l'identité : « ...les éléments se tiennent réciproquement en équilibre... [donc] la notion d'identité se confond avec celle de valeur et réciproquement » C 154. Cette théorisation renouvelle le concept d'arbitraire comme le montre la formulation suivante (où il parle du « signifiant », appelé métaphoriquement « image verbale ») : « puisqu'il n'y a point d'image vocale qui réponde plus qu'une autre à ce qu'elle est chargée de dire [= l'immotivation], il est évident, même a priori, que jamais un fragment de langue ne pourra être fondé, en dernière analyse, sur autre chose que sur sa non-coïncidence avec le reste [= la valeur]. *Arbitraire et différentiel* sont deux qualités corrélatives » C 163.

Cette conceptualisation résiste aux critiques avancées plus haut contre la théorie de l'arbitraire - convention. Ici le lien de causalité formulé est beaucoup plus strict. « La différenciation, la valeur, la forme, la négativité », ne sont pas des conditions ou des cadres préalables à l'exercice du signe, ce ne sont pas des pré-requis externes, mais des *propriétés intrinsèques et définitives* de celui-ci : le signe est forme, il est valeur ; la « langue » est le système des valeurs. L'ensemble de ces concepts définit intrinsèquement le signe.

En outre, ils résistent aussi à toute récupération naturaliste en raison même de la négativité qu'ils impliquent. Disant *l'abstraction* du langage, ils sont antinomiques par rapport au mode d'identification et de mesure des « choses » par les sciences naturelles.

Enfin, la cause invoquée n'est plus globale, mais analytique, en ce qu'elle permet la recherche d'éléments, et de rapports entre les éléments. Si l'on fait un bilan du *Cours*, on constate que Saussure parvient, en articulant la théorie de la valeur à des dichotomies corollaires (distinction du signifié et du signifiant ; des rapports « associatifs » et « syntagmatiques »), à ébaucher une modélisation, relevable du critère de rectification (comme dit Bachelard) partielle des inadéquations et des inexactitudes, ainsi que l'a montré le devenir du saussurianisme.

(Z) La théorie de la valeur fournit aussi une réponse plus solide à la question de la *spécificité* du signe. Seul le langage présente en effet les propriétés énoncées par le modèle, à savoir « des délimitations réciproques » de valeur de signifiant et de valeurs de signifié. « Un système linguistique est une série de différences d'idées. (...) Bien que le signifié et le signifiant soient, chacun pris à part, purement différentiels et négatifs, leur combinaison est un fait positif ; c'est même *la seule espèce de faits que*

*comporte la langue*⁴ » C 166. Saussure découvre ici explicitement un ordre de faits humains proprement langagiers, autrement dit l'ordre qui explique en quoi le langage est un fait caractéristique. Aussi pouvons-nous dire que la théorie de la valeur « résiste à toutes les analogies du ciel et de la terre », parce qu'elle discerne un modèle homogène d'explication où le signe est à lui-même sa propre raison, sans qu'il y ait encore besoin de chercher d'autres « parce que ».

L'émergence chez Saussure de ce cadre théorique l'oblige à ré-introduire dans le *Cours* le terme d'arbitraire dans un sens profondément distinct du concept examiné jusqu'ici. Le terme se dédouble en « arbitraire absolu » et « arbitraire relatif » C 180, tous deux liés au concept de forme. Le raisonnement est le suivant : « dans la langue, il n'y a que des différences » ; la différence est donc fondatrice de l'identité puisque ce qui identifie la valeur c'est sa limite avec les autres valeurs du système. Saussure en vient à appeler « arbitraire absolu » cette limite différentielle, et relie à juste titre cet arbitraire à l'immotivation : « pris séparément, *dix* et *neuf* sont sur le même pied que *vingt* », ils sont « immotivés » C 181, « radicalement arbitraire(s), c'est-à-dire immotivé(s) » C 180. C'est la limite de la valeur qui est ainsi qualifiée d'arbitraire et d'immotivée. L'arbitraire renvoie ici à une rationalité logique, celle qui donne à la valeur ses contours.

Par rapport à cet arbitraire absolu, « l'arbitraire relatif » ne réfère pas à la nature extra linguistique, même par des « degrés divers » de « rapport rationnel avec la chose désignée » comme dans la précédente théorisation C 106- 110. Dans le premier cadre, c'est la nature qui est source unique de raison, l'arbitraire introduisant une immotivation appelée institution. Dans ce second cadre, la raison est non naturelle ; elle est intralinguistique. L'illustration est ici probante : « *dix-neuf* et *dix-huit* », « *poirier* et *cerisier* sont relativement motivés » C 181. L'immotivation se relativise ici non par un reste de lien naturel, mais parce qu'existe au sein du système des mots une régularité analogique, une raison interne, qui produit de la variation réglée par de l'invariance : il y a paradigme, au sens étymologique du terme. La raison analogique n'est rien d'autre que le jeu conjoint de l'identité et de la différence créé par la valeur. Le fonctionnement de l'analogie est une rationalité dont la valeur est l'essence même. Saussure le dit au fil des deux chapitres consacrés à l'analogie, pour peu qu'on comprenne que « valeur », « signe » ou « grammaire » y désignent une même réalité rationnelle : « tout est grammatical dans l'analogie » C 226 ; elle est « une manifestation de l'activité générale qui distingue les unités pour les utiliser ensuite » C 227. Le concept d'arbitrarité fonctionne alors en définitive tout autrement que dans le cadre de la « sémiologie » pseudo sociologique de l'introduction ; il désigne la causalité intrinsèque du signe, sa systématité immanente.

⁴ Nous arrêtons volontairement la citation ici. Suit dans le texte un « puisque... » dont la portée sera analysée plus loin.

de l'arbitraire saussurien à la dissociation des plans

Vient encore conforter cette construction l'idée du lien indissociable entre signifiant et signifié et celle du commun découpage C 157 : « on ne peut découper le recto sans découper en même temps le verso »⁵. La forme qu'est le signifié a pour critère la forme qu'est le signifiant, et inversement. Le critère de délimitation des valeurs étant réciproque est donc interne ; il n'y a nul besoin d'avoir recours à un déterminisme externe (comme l'est une détermination sociale). Le signe contient en lui-même son principe de fonctionnement, qui constitue la spécificité du langage.

Par la théorie de la valeur Saussure remplit le contrat par lequel il se devait d'expliquer le fait linguistique » en lui-même et pour lui-même ».

C – « Le système linguistique est de nature radicalement social » DM 365

Les concepts de valeur, de forme, et de négativité, donnent à Saussure la possibilité de définir cet ordre de faits humains qu'est le signe, et celle d'analyser le langage selon son principe intrinsèque de fonctionnement.

Saussure ne mesure toutefois pas ce que cette conception nouvelle vient changer dans le concept de langue et d'institution linguistique. Les deux raisonnements : celui qui mène à « l'institution pure » et la « sémiologie » d'un côté, et celui qui mène de l'autre à « la forme » et au « système de valeurs » s'entremêlent sans que le second vienne remettre en cause le premier. Saussure continue de postuler le caractère social de la langue — système de signes : « sa nature sociale est un de ses caractères internes » C 112.

Il est aussi clair que c'est le concept *d'arbitraire* qui lui permet de mettre en rapport le fait langagier — « système de valeurs » — et le fait social — « l'usage et le consentement général » C 157. Faisant de ce « consentement » l'axiome à la base de la valeur, il ne peut se rendre compte que son principe est substantiel, tandis que la réalité censée en découler est formelle. Et ce sociologisme s'affirme en même temps que se formule la théorie de la valeur. « La combinaison [des signifiés et des signifiants] est un fait positif ; c'est même la seule espèce de faits que comporte la langue puisque le rôle de l'institution linguistique est justement de maintenir le parallélisme entre ces deux ordres de différences » C 166. Le propos, au fond, permet seulement d'inférer que la société conditionne le fonctionnement langagier. L'argument se retrouve, inversé sous une forme finaliste, dans cet autre passage : « L'arbitraire du signe nous fait mieux comprendre pourquoi le fait social peut seul créer un système linguistique. La collectivité est nécessaire pour établir des valeurs dont l'unique raison d'être est dans l'usage et le

⁵ Cette formule aurait dû décourager tout retour à une conception positiviste du signifié (ramené au sens) et du signifiant (ramené au « mot » traditionnel) qui fait dire si fréquemment qu'à un signifié peut correspondre plusieurs signifiants et réciproquement. Il est impossible en effet d'obtenir des versos différents en découplant un recto, ou l'inverse. Cette conception reste pré-saussurienne à la terminologie près.

consentement général » C 157. Du conditionnement on passe ici à « la raison d'être », à la finalité. Et comme le professeur Saussure doit de temps à autre trouver des formules simples telles que « la langue est un fait social » SM 148, « la langue est une institution sociale » C 33, « un produit social de la faculté de langage » C 25, on ne saurait s'étonner de trouver l'amalgame du fait linguistique et du fait social dans les gloses de De Mauro : « [la forme est un] agencement, arbitraire et par conséquent "systématique" (et par conséquent historique ») DM 363. Rendre homologues la systématisme logique des valeurs et l'historicité, comme conséquences successives de l'arbitraire, voilà l'aboutissement de la confusion anthropologique. De même : « C'est parce que cette délimitation [des signes par eux-mêmes] n'a pas d'autre base que l'usus loquendi d'une communauté linguistique que le système linguistique est de nature radicalement sociale » DM 365. Ainsi une même « nature », c'est-à-dire un même principe de rationalité, déterminerait à la fois la négativité des valeurs, et la vie communautaire. Cela parce que dans les deux il y a arbitrarité. Cet amalgame est aussi reconnu et glosé par Ch. Puech et A. Radzynski 1978, p.63, dans leur commentaire de C 166 cité plus haut : « le terme d'institution, identifié ici à celui d' "arbitraire" dans son acception la plus stricte, opère ici un recouvrement du fait social et du fait de langue, illustrant parfaitement en cela que la nature sociale de la langue est une de ses caractéristiques internes ».

Une fois reconnu l'amalgame, il s'agit maintenant de prendre position et de rapporter épistémologiquement un tel « recouvrement » (Puech-Radzynski), cette « nature radicale » (De Mauro), cette « seconde nature » (Laisis 1987, p.146) opposée à la Nature, à l'enjeu historique que s'est fixé Saussure lui-même dans la confrontations des savoirs. .

Il s'agissait pour lui de découvrir, contre les savoirs antérieurs et concurrents, « l'unique et véritable » objet justificatif d'une science linguistique : le « recouvrement » de la valeur et de l'institution sous la bannière de l'arbitrarité ruine d'un coup ce projet de définition interne du fonctionnement linguistique. Le mouvement amorcé d'autonomisation de « la linguistique » se clôt sur une brusque dénégation qui enferme le signe dans le champ de la sociologie (laquelle ne parviendra jamais, et pour cause, à le digérer).

Tentons de reformuler la raison de cet échec — en conclusion de cette partie et en introduction à la suivante. Saussure subordonne l'existence de la valeur formelle et négative qu'il découvre à un principe social qu'il croit bien connaître et qu'il continue à concevoir comme global, informel, et substantiel. C'est, nous semble-t-il, faute d'une sociologie du même niveau anthropologique que sa « linguistique », qui soit capable de modéliser analytiquement de la « forme sociale », des « valeurs sociales négatives », c'est faute de cela qu'il ne peut dé-socialiser le signe, et reconnaître un principe causal intrinsèquement langagier, distinct d'un déterminisme intrinsèquement social. Saussure n'accède que partiellement à l'implicite et reste en partie prisonnier du phénomène langagier observable.

III La forme sociale chez Georg Simmel.

Saussure, avec des arguments très forts, trouve une forme non naturelle dans le langage, ce qui lui permet de rendre compte du caractère analytique de ce comportement. Il continue pourtant à référer cette forme à un principe social déterminant, sans autre modèle de la sociabilité qu'un réseau de quasi-synonymes : « collectif, institué ; usages, habitudes, tradition ».

Or, sensiblement à la même époque, un sociologue allemand, Georg Simmel, poursuit une démarche intellectuelle aussi originale et isolée que celle de Saussure, démarche qui présente certaines analogies éclairantes. C'est pourquoi nous y ferons référence plutôt qu'à des sociologies actuelles, et recourrons à l'anthologie d'écrits de Simmel compilée et commentée par Julien Freund en 1981 (désormais S).

Considérons d'abord la métaphore par laquelle Simmel imagine la sociabilité et dont il fait le titre d'un de ses livres : *Brücke und Tür*, « Pont et porte ». « La nature [dit-il] peut nous apparaître comme si tout était lié et comme si tout était séparé (...). A l'homme seul il est donné, face à la nature, de lier et de délier les choses, et cela de la manière particulière qui consiste à faire toujours de l'un de ces processus la présupposition de l'autre » S 14. A l'image de la liaison (le pont) répond chez Saussure l'idée de la nomenclature ou de la motivation ; tandis que la porte « clôt l'espace sur lui-même au milieu de l'infini » S 14, de même — analogiquement —, pour Saussure, le système de valeurs clôt le signe sur lui-même et le sépare radicalement de sa référence naturelle (rapprochement à relativiser cependant : Simmel est davantage dialecticien, alors que Saussure construit une topique. Qu'on nous permette cependant de faire l'économie de ce point).

Par ailleurs la préoccupation fondamentaliste est la même : « A la différence des autres sciences aux fondements bien établis, la science de la société se trouve dans la situation défavorable d'avoir d'abord à prouver son droit à l'existence » S 87 *Grundfragen der Soziologie* 1918. (Même constat liminaire, et même illusion, chez Saussure, C 23 : « d'autres sciences opèrent sur des objets donnés d'avance... »). La conception du fait scientifique est aussi voisine : « il faut concevoir la connaissance selon le principe structural (...) qui sélectionne dans le même complexe externe de phénomènes un certain nombre d'objets divers, qu'il faut reconnaître à la fois comme définitifs et homogènes pour la connaissance » S 87. « Toute science sélectionne dans la totalité ou l'immédiateté vécue des phénomènes une série ou un aspect, sous la direction chaque fois d'un concept déterminé. La sociologie n'opère donc pas de façon moins légitime que toutes les autres sciences lorsqu'elle analyse les existences individuelles et qu'elle les recompose à nouveau suivant un concept qui n'est propre qu'à elle (...) : D'après quelles règles se meuvent-ils ? Certes les objets de telles questions

sont le fruit d'un processus d'abstraction (...) » S 91. De sorte qu'il aboutit, comme Durkheim, à l'immanence du principe déterminant, qui n'est guère formulable que par une tautologie : « Elle [La sociologie] abstrait (...), autrement dit, pour l'exprimer avec une concision un peu paradoxale, elle étudie dans la société ce qui n'est que *société* » S 167. Saussure aurait pu écrire que la linguistique étudie dans le langage ce qui n'est que linguistique.

Venons-en à l'essentiel. L'objet de la sociologie consiste pour Simmel dans « les formes sociales » ; il construit — dit-il — une « formale Soziologie », une science qui porte sur des formes (Julien Freund p. 49). Cet objet s'obtient par une rupture analogue à celle qu'opère Saussure : « la sociologie est la science qui en vertu de l'abstraction qui lui est propre s'occupe des formes de la socialisation, indépendamment des contenus » (Julien Freund, p. 51). C'est donc par une opération d'évidement qu'on accède à un principe autoformalisé. Ces formes consistent en une « autodétermination réciproque » (« gegenseitiges Sich-Bestimmen ») des acteurs sociaux » S 124, *La sociabilité*. « La sociologie doit chercher ses problèmes, non dans la matière de la vie sociale, mais dans sa forme ; et c'est cette forme qui donne leur caractère social à tous les faits dont s'occupent les sciences particulières (...). C'est ainsi que (...) la linguistique (...) doit son existence à la possibilité d'isoler, des pensées qu'expriment les hommes, la forme même de l'expression » S 172 *L'année sociologique 1896-1897*. « Séparer cette forme de ces contenus au moyen de l'abstraction scientifique, telle est la condition sur laquelle repose toute l'existence d'une science de la société » S 165 *Le problème de la sociologie 1894*.

Georg Simmel pense cet objet comme une antinomie : les formes sociales sont une anti-nature, tout comme la forme des valeurs, chez Saussure, est une anti-substance (C 156-157) : « la forme est le principe de différenciation qui introduit la discontinuité dans le flux continu du vécu » (Julien Freund p. 38). « Nous sommes certes la vie immédiatement (...). Mais nous n'avons la vie que si elle est à chaque fois donnée dans une forme qui (...) appartient à un tout autre ordre » S 38 *Das individuelle Gesetz* pp. 171-172. Certaines formules ternaires conduisent à une conception dialectique où la contradiction réalité (vie) / forme est dépassée par la vie-vécue : « la vie est indissociablement condamnée à n'avancer dans la réalité que sous la forme de son contraire, à savoir dans une forme » (S *ibidem*).

Il est plus difficile d'établir l'analogie entre le concept de forme (sociale) et de forme (des valeurs), et il importe de résister à l'effet mythique produit par l'identité du terme placé dans des conceptualisations de statut différent. Ainsi Simmel ne *procède* pas à l'épreuve de limites à quoi se livre Saussure pour faire éprouver la négativité structurale de la valeur, avec une simplicité et une rigueur qui renforcent son argumentation. Simmel insiste sur l'ambivalence de l'acteur social qui tout à la fois s'identifie comme autre et constitue des liens (porte et pont) ; d'où l'intérêt qu'il porte à la figure sociale de « l'étranger » (p.58), qui ne devient tel que lorsqu'il rentre en contact avec un groupe, de sorte qu'il est « l'être qui par sa présence

de l'arbitraire saussurien à la dissociation des plans

introduit une rupture », et qui renvoie au groupe son identité : « il devient le signe de la différence, de l'altérité » S 58-59. Le social n'est pas pour lui la masse, la collectivité homogène, la convention à quoi réfère Saussure. La forme comprend, nous dit Julien Freund, les problèmes « classiques et épais comme l'État, la division du travail, les classes et les masses » (p.55), mais aussi « le fait que les hommes se regardent ou qu'ils se jalouent réciproquement, (...) la reconnaissance du service rendu à l'autre, (...) tous ces milliers de relations (...) qui constituent le jeu d'une personne à une autre personne (...), nous lient continuellement les uns aux autres » S 553 *Soziologie* 1908.

Notre démonstration repose sur la recherche d'une analogie ; une analogie « théorique » comme dit Michel de Coster 1978, celle qui « dégage à travers la construction systématique du modèle la parenté réelle de deux systèmes » (p.29), et qui est — avec l'analyse et la dialectique — une des propriétés anthropologiques dégagée par la théorie de la médiation sous le nom de dissociation de plans.

Si l'analogie est l'invariance d'un rapport lorsque les éléments de celui-ci varient, il est possible d'en repérer les deux caractéristiques — variance et invariance — tour à tour dans la modélisation saussurienne (celle de la valeur, pas celle de la langue bien entendu), et dans la modélisation simmélienne.

- Constante antinomie « nature / culture » : « substance / valeur » d'un côté ; « contenus / formes » de l'autre.

- Et différence d'ordre. Chacun prétend construire une science spécifique : « la sociologie étudie dans la société ce qui n'est que société » S 167 ; « la linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même » C 317... Ou, si l'on veut éviter le lapsus qu'est « la langue », « la forme même de l'expression [linguistique] » S 172, selon la formule plus appropriée, mais plus générale, de Simmel. Quoi que valent ces formules, il est indéniable que chacun d'eux obtient par sa méthode un type spécifique de faits formellement construits : des valeurs pour l'un ; des « réciprocitys d'action » pour l'autre (S 173).

Cette confrontation de savoirs, opérée du point de vue de la théorie de la médiation - c'est-à-dire par application du principe d'analogie qui la caractérise - fait apparaître la relative incohérence de la construction saussurienne et en précise le lieu ; elle invalide la définition de l'arbitrarité, et la construction qui en découle : « la langue » et « la sémiologie ».

IV La dissociation des plans de détermination culturelle.

Le lecteur aura compris que c'est du point de vue rétrospectif de la théorie de la médiation qu'a été introduite dans l'argumentation la sociologie de Georg Simmel, comme le cheval dans Troie : Saussure réfère à du social ;

opposons-lui un sociologue ; et qui plus est un sociologue qui joue comme lui et en même temps que lui. Apparaît alors que Simmel joue ailleurs.

La théorie de la médiation a pour objectif de rendre compte par une modélisation cohérente de l'ensemble des faits de culture, verbaux et non-verbaux. Pour cela elle est confrontée aux tentatives tant des linguistes que des sociologues pour comprendre ce qui rend humains les contenus observables. Examinant la démarche saussurienne, elle pose la question de la « sociologie spontanée » de Saussure plus que celle de sa « linguistique élaborée » (tout comme il serait intéressant de regarder la « linguistique spontanée » de Simmel si ses textes le permettaient). L'obtention d'une anthropologie cohérente passe par un tel examen critique.

A – Question. Peut-on déduire une forme de l'autre ?

Récapitulons l'itinéraire saussurien délimité par le principe d'arbitrarité, en explicitant ce que produit la confrontation avec la sociologie de Simmel.

Si l'on accepte la conception que propose Saussure du *fait* — à savoir qu'il est établi en fonction d'un point de vue pertinent et qu'il n'a donc pas de définition a priori, et celle de la science - délimitée par un ordre homogène de déterminisme ; alors on doit accepter le concept de *forme*, qui permet de produire des faits « de valeur » dans le champ homogène du *signe* verbal.

Le problème est que Saussure rapporte ce modèle explicatif à un principe plus vaste prétendument social : les « signes » deviennent l'objet d'une « sémiologie » qui elle-même est une partie de la « psychologie sociale » C 33. Quant à sa conception de l'institution, elle est à mi-chemin de celle de Simmel. D'une part elle est non vitaliste et s'oppose à la « glottique » de Schleicher, pour qui le langage est un « organisme naturel »⁶. Sur ce point, Saussure s'accorde avec Simmel (et le courant sociologique versus Whitney, ou versus Durkheim). Cette commune propriété, qu'ont le signe et le social, d'être des *raisons* et non des fonctions *vitales*, est appelée « arbitraire ». Et c'est au nom de l'arbitraire ainsi entendu que Saussure prétend fonder la valeur dans l'usage collectif. Mais d'autre part sa conception de l'institution est non formelle au sens même qu'il donne à ce terme lorsqu'il parle du verbal. De la société Saussure retient ce qui est immédiatement observable : la loi acceptée, l'usage consensuel, la cohésion du groupe ; sans s'interroger — comme Simmel — sur le fonctionnement paradoxal (Tür und Brücke) qui produit la cohésion toujours relative du social. Comme le souligne Jacques Laisis 1987 p.150, Saussure « se contente de *constater* le légal », de sorte — ajoute-t-il — p.154 qu'« ayant opéré la première rupture (d'avec le réalisme de la locution), [il n'a pas opéré] la seconde (d'avec le réalisme de l'interlocution) ».

⁶ Sur August Schleicher (1821-1868), cf. José Médina 1978, *Langages* 49 pp. 6-9

Dès lors, comment des valeurs négatives et oppositionnelles pourraient-elles découler d'un ordre social positif et consensuel ? Comment rendre compte d'une telle inversion des propriétés du principe explicatif et du comportement censé en découler ? Comment une nature sociale positive peut-elle engendrer une systématité négative ? Il y a là une solution de continuité dans la construction saussurienne, à cet endroit précis où une théorie sociale non formelle de la *langue* se prolonge dans une théorie formelle du *signe*.

À ce point du raisonnement, on pourrait se demander si une théorie formelle du social, donc de la langue qui en procède, ne viendrait pas lever l'objection qui vient d'être exposée, et redonner une homogénéité au projet saussurien. Si l'on accepte en effet la conception qu'a ce dernier du fait, et de la science, on doit accepter les principes de la sociologie de Simmel qui lui sont communs pour l'essentiel, et refuser l'étage sociologique de l'édifice saussurien. Peut-on restituer à la théorie saussurienne la cohésion qui lui manque en greffant sur sa linguistique « formelle » une « formale Soziologie » ? Voilà bien une épreuve cruciale, formalisable par l'alternative suivante.

1 - Si les formes verbales sont un cas particulier des formes sociales, si les premières peuvent être obtenues dans le prolongement des secondes, alors se trouve vérifiée la « sémiologie », science sociale, et fondée « une science de la langue », chapitre de la sociologie de la forme. Le langage n'aurait plus alors que le statut d'un contenu parmi d'autres, illusoirement mis à part et indûment promu au rang de forme spécifique. À moins qu'à l'inverse les principes déterminants découverts par Simmel ne fournissent le mode d'explication des mots et des phonèmes, ce qui amènerait la sociologie à se dissoudre dans une « linguistique formelle ». Une sociologie et une linguistique qui modéliseraient le même déterminisme culturel n'auraient pas de raison de se distinguer : il s'agirait d'une « science de l'arbitraire », d'une anthropologie homogène. La lecture sociocentrée du *Cours* par De Mauro, et par tous ceux qui voudraient encore y ajouter du social au lieu d'en retirer, implique rigoureusement cette conclusion.

2 - L'autre branche de l'alternative est la suivante : si l'on ne peut obtenir de « fait linguistique », c'est-à-dire de « valeur » (au sens de Saussure) par application stricte d'un modèle de la forme sociale, ni déduire de « fait social » (au sens de Simmel) par application des définitions que donne Saussure de la « forme » des « valeurs », alors la possibilité de la « sémiologie » se trouve invalidée. Restent d'une part la raison de la valeur, et d'autre part, la raison sociale, l'une à l'autre irréductibles.

B – Réponse par la clinique,

La théorie de la médiation, dans son versant clinique, propose une réponse à cette alternative, avec des arguments indépendants de ceux, descriptifs, qu'apportent Saussure ou Simmel.

D'un côté la clinique des aphasies vient corroborer la théorie de la valeur négative, même si elle rectifie dans une certaine mesure, et précise énormément, l'ébauche saussurienne. L'aphasie est même la pathologie de la « valeur » structurale qu'est le signe.

Corollairement la clinique montre que cette pathologie n'intéresse que l'ordre du verbal, sans atteindre les fondements de l'interlocution, c'est-à-dire la relation interpersonnelle. Trouble spécifique du langage⁷, l'aphasie n'est pas une pathologie de la *relation* : l'aphasique dialogue, coopère ou contredit. Il apparaît, certes, lourdement handicapé dans le dialogue, et son handicap l'amène à se conduire autrement qu'avant son accident ; mais il s'agit là d'effets incidents du trouble de la grammaticalité, et non pas d'un trouble *de* la relation elle-même.

Enfin, la clinique des psychoses apporte des faits spécifiques et irréductibles au fait aphasique. Le « jargon » aphasique n'est pas le « délire » psychotique (sans compter l'évidente différence étiologique qu'est la lésion neurologique dans le premier cas). Au-delà de cette banalité, mais qui suffit à invalider la « sémiologie » saussurienne pour autant que l'on accepte de voir dans les psychoses des troubles de la relation, il est légitime d'invoquer tout ce que la théorie de la médiation partage avec la psychanalyse quant au problème qui nous préoccupe, et ce qu'elle propose dans le champ des psychoses⁸. En bref, l'une et l'autre approches de la « personne » (dit la première) ou du « sujet » (dit la seconde) ont en commun d'y voir une capacité abstraite irréductible tant à l'individu observable (c'est « l'excentration » du sujet chez les analystes, « l'ex-sistence » de la personne chez Jean Gagnepain) qu'au groupe (l'Autre n'étant jamais là où la relation le place, même lorsque l'on reste « entre soi » on ne sait jamais à qui on a affaire).

Or aucun théorème phonologique, ni aucun théorème sémiologique (au sens glossologique, et non saussurien, de : science de la face signifiée du signe), n'est déductible de l'étude clinique de ce qui se trouve altéré dans le fétichisme (par exemple), trouble de l'instituant de la personne, ou dans le narcissisme (par exemple), pathologie de l'institué de la personne (selon le modèle de Jean Gagnepain). Le signe est hors de portée de l'explication de l'humain qui peut résulter de la clinique des pathologies de la relation.

La clinique oblige en somme à sa manière à recadrer le concept d'arbitraire : aphasie et psychose sont bien l'une et l'autre des pathologies de l'arbitraire. C'est pourquoi ce concept est incapable d'aider au diagnostic différentiel des deux. Il n'y a donc pas une mais — au moins — deux

⁷ Cf. M.-C. Le Bot, A. Duval & H. Guyard, « La syntaxe à l'épreuve de l'aphasie », *Tétralogiques 1*, 1984, p. 47

⁸ Cf. Jean Gagnepain, « Clinique du délire, clinique de la fabulation », *Tétralogiques 2*, 1985, pp. 153-157. Et Régnier Pirard, « Un pont-aux-ânes égologique : la reconnaissance de l'image spéculaire », *Anthropo-logiques 1*, p. 169-199.

de l'arbitraire saussurien à la dissociation des plans

« arbitrarités » à distinguer, l'une dont l'altération provoque l'adhésion du mot à la chose désignée — le retour à la « nomenclature » dont parle Saussure ; l'autre qui disparaît lorsque dysfonctionne « la porte » et « le pont ».

De ce second point de vue, il y a plus précisément deux manières antinomiques de ne plus vivre socialement. Qu'on nous permette de filer la métaphore, relativement adéquate, de Simmel. A gros traits, on reconnaîtra donc d'une part l'enfermement du schizophrène qui, toutes portes fermées, formalise intégralement la « vie », et réifie l'arbitrarité. Son délire, dont la systématité est toujours instable, témoigne d'une personnalité qui ne parvient pas à se positiver dans un état conventionnellement défini. D'où « l'impression d'incohérence et d'inconséquence, autant que de singularité, qui émane de sa personne tronquée » (Régnier Pirard 1988, p.183). On observera d'autre part le paranoïaque, pur médium, faire le pont toute sa vie, adhérant à toutes les conventions, au point de ne tolérer aucun contredit (son délire est alors décrit comme abusivement systématisé). Prisonnier de sa relation, il ne peut plus s'absenter d'un lieu commun où ce qui passe devient totalement nécessaire et motivé, mais où rien de ce qui passe « ne se passe », c'est-à-dire ne s'arrête, n'est récapitulable, faute d'un principe arbitraire de rétention : l'arbitraire a disparu. Au demeurant, ces deux formes de psychose n'altèrent pas la capacité verbale du locuteur à abstraire des mots et des phonèmes : le délire même est reconnu comme verbal parce qu'en permanence il reste doublement structuré, si hermétique qu'il soit. À l'inverse, l'aphasie n'altère pas la capacité relationnelle qu'a la personne d'être « imprévisible » et irréductible aux usages auxquels elle participe.

C – Réponse par le fonctionnement.

Il est tout aussi possible de montrer la nécessité où l'on est de dissocier dans l'« arbitraire » ce qui ressortit à la systématité logique et ce qui ressortit à la distinction sociologique en recherchant des délimitations dans le fonctionnement langagier et social.

Pour cela il suffit de maintenir rigoureusement les prémisses du raisonnement, empruntées en grande partie à Saussure lui-même. Un *fait* est délimité par un ordre de déterminisme, ne lui préexiste pas, et n'en dépasse pas les contours. (Ainsi par exemple seule une phonologie permet d'analyser le message « route » en trois valeurs phonologiques, en trois phonèmes ; et en disant cela on ne dit rien qui sorte de l'hypothèse du déterminisme phonologique). Quant à la science, elle est définie par l'ordre homogène de nécessité — la « ratio » — dont est déductible l'analyse instauratrice des formes, indépendamment de la substance ou des contenus.

1 – Des traits ? Non. Des valeurs et des frontières. Les propres exemples de Saussure peuvent se retourner contre lui et nourrir la thèse de la nécessaire dissociation. (Ils peuvent être trouvés dans deux passages — (A) et (B) — dont la confrontation éclaira la distinction manquée).

(A) Le concept de valeur se trouve illustré, en C 160-161, par les délimitations suivantes : « mutton / sheep » ; « redouter / craindre ». L'analyse est ici formelle et la limite spécifiquement verbale : « l'arbitraire » est rendu évident par l'irréductibilité qu'oppose la structure grammaticale (le fait qu'il y ait deux « mots » distincts) à la référence extra linguistique voisine. Ainsi se trouve expliqué l'effet de synonymie, qui ne pourrait pas se produire s'il y avait nomenclature. La théorie de la valeur considère ici que le fait appelé *signe* n'est aucune des entités évoquées, mais le trait qui, en distinguant les mots, leur donne une identité négative.

(B) En revanche, en C 100, 102, 106-107, (pages consacrées à l'arbitraire), ce concept est présenté comme un effet de la division sociale : « à *preuve* les différences entre les langues (...) b-ö-f d'un côté de la frontière, et o-k-s de l'autre »⁹. De même, plus loin, « aïe / au » sont censés illustrer la non-coïncidence du mot et du cri. Enfin, « il n'y a aucun motif pour préférer sœur à sister, Ochs à bœuf ». Ici encore Saussure cherche et trouve des traits qu'il explique par l'arbitraire ; mais il est remarquable qu'il s'agit de traits d'un autre ordre de rationalité que ceux invoqués en (A). « Bœuf // Ochs ; aïe // au ; sœur // sister » illustrent de la forme sociale, témoignent de la capacité qu'a l'homme de se donner culturellement des « portes », c'est-à-dire des frontières non naturelles.

L'erreur de Saussure est en somme d'intégrer dans un même raisonnement, fondé sur un seul concept (l'arbitraire), des faits qui relèvent de rationalités hétérogènes.

L'arbitraire de l'humain s'éprouve à l'analysabilité de ses comportements, à ce qu'on peut observer des « traits » non naturels dans ce qu'il dit. Mais cela n'implique pas que ces traits relèvent tous de la même *Raison*. On peut l'éprouver a contrario : si nous rendons homologues tous les traits tracés par Saussure au nom de sa « science de la langue », nous obtiendrons la série suivante : « mutton / sheep / sister / sœur / aïe / au / Ochs / bœuf / redouter / craindre ». S'il s'avère que chaque trait est bien « arbitraire » et n'a rien de naturel, et qu'il est bien formel, c'est-à-dire exemplaire d'une structure, ce n'est pas pour une seule *Raison*. Il faut casser la série pour reconstituer d'une part les *valeurs* (mutton / sheep, ou sœur / bœuf, peu importe) et d'autre part *des frontières d'usages* (Ochs // bœuf, ou Ochs // sœur, peu importe). C'est que deux rationalités dissociables acculturent les comportements humains, et donnent statut anthropologique à deux ordres de faits distincts. La théorie de la médiation appelle le premier principe

⁹ Emile Benveniste 1966 (original 1939), pp.49-55, avait montré que cet argument constituait un retour à la « nomenclature », puisqu'il faisait porter l'arbitraire sur le « signifiant » et non sur le « signifié » *bœuf*, ou sur « l'idée de *sœur* », eux-mêmes considérés comme invariants, donc « naturellement attachés à la réalité ». Ce n'est cependant pas cet aspect du raisonnement saussurien qui nous importe ici, mais le caractère spécifique de l'utilisation d'un exemple sociologique pour (prétendument) fonder un concept logique.

de l'arbitraire saussurien à la dissociation des plans

rationnel *la causalité*, et le second *la légalité*. Ce qui résulte logiquement de la cause ne se confond pas avec ce qui résulte sociologiquement de la loi.

Une preuve supplémentaire peut être trouvée dans le fait que la variation dans l'ordre de la valeur — passage d'un mot à un autre, ou d'un phonème à un autre — n'entraîne pas de variation d'ordre sociologique. De même l'aptitude mentale à discriminer des mots et des phonèmes s'exerce quelles que soient les langues auxquelles on est historiquement amené à participer. La faculté mentale qui rend sensible aux valeurs est indépendante de celle qui rend sensible aux frontières.

On ne saurait établir de lien de déterminisme entre des faits qui relèvent de rationalités distinctes, quand bien même ils sont toujours observés ensemble : la valeur n'est pas plus prouvée par la frontière sociale que la frontière sociale par la valeur, pas plus que l'une ou l'autre ne peut être expliquée par un modèle biologique ou physique. Un raisonnement ne vaut qu'à l'intérieur du champ de rationalité qui détermine et constitue un ordre de faits. Saussure avait bien compris ce principe, mais aboutit à la contradiction explicite suivante C. 100 : « le *signe* linguistique est arbitraire... à *preuve* les différences entre les langues ». Il établit ici un rapport causal là où il y a seulement co-présence constante de deux Raisons, qui ont en commun d'être culturelles.

2 - L'impossible *science de la langue*. *Le projet d'une science de la « langue » n'a de cohérence que sociologique, et n'est réalisable que si l'on rend le terme « signe » strictement synonyme d'« usage social » ou de « mœurs ».* Ce qui entraîne une contradiction. Il n'y a en effet pas de science possible du signe dans le cadre d'une sociologie pour deux raisons : la forme sociale est à abstraire de ses contenus — or le signe devient dans cette hypothèse un contenu ; la « spécificité » du signe est dans la forme de la « valeur », et se fonde donc ailleurs que dans l'usage.

21 - La forme sociale s'abstrait de ses contenus. La première raison est donc que les concepts explicatifs en sociologie — légalité, usages, « habitus » pour Pierre Bourdieu), division sociale, responsabilité, échange, etc. — valent quel que soit le comportement vécu, qu'il soit verbal ou non verbal. Le phénomène verbal observé n'est pour le sociologue qu'un contenu corrélés à d'autres contenus non verbaux, ensemble dont il doit effacer l'hétérogénéité pour abstraire la forme sociale. Il suffit de constater la pulvérisation des usages que prend en compte Pierre Bourdieu 1982 pour penser sociologiquement *la Distinction* pour s'en convaincre. C'est au prix de la négligence de ce qui diversifie l'alimentation, l'habillement, la locomotion, l'habitat, tout ce sur quoi s'exercent « les goûts », que le sociologue émerge à la forme sociale.

Nous renverrons aussi à notre sociologue de service, Georg Simmel, et particulièrement à l'étude qu'il consacre à la « conversation », qu'il prend comme terrain pour rendre spectaculaire la « sociabilité », objet selon lui de la « sociologie pure et formale » (S 121-136)¹⁰.

« Dans les moments sérieux de leur vie, les hommes parlent à cause d'un contenu qu'ils veulent communiquer ou sur lequel ils veulent s'entendre ; dans la sociabilité par contre, le discours devient sa propre fin (...). Dans la pure conversation sociale la matière du discours n'est plus que le support indispensable... Toutes les formes dans lesquelles cet échange se réalise, le *conflit* et *l'appel* aux *normes* dont les deux *partis* se réclament, la conclusion de la *paix* par le *compromis*... *l'accueil* reconnaissant du nouveau et le *rejet* de tout ce qui n'est pas espoir *d'entente* — toutes ces formes d'actions réciproques par la communication, qui sont pour le reste au service d'innombrables contenus et fins du commerce humain, prennent ici une signification pour elle-même, ce qui veut dire l'attrait du *jeu des relations* qu'elles suscitent en nouant et en dénouant, en vainquant ou en se soumettant, en donnant et en recevant... Dès que la discussion devient objective, elle n'est plus sociale ». S 131-132.

Plusieurs aspects de ce texte sont critiquables : son moralisme, sa normativité, et un certain positivisme ; Simmel croit ici pouvoir observer une quintessence de la sociabilité, dans certaines occasions spectaculaires. Il reste que Simmel reconnaît dans le contenu langagier des propriétés *non langagières*, qu'il pourrait tout aussi bien observer ailleurs, en particulier (pour rester dans son point de vue) dans toutes sortes de « jeux » : au bal, sur le terrain de cricket, ou du côté de Verdun dans les années 10 de ce siècle, comme il a pu lui-même le constater. Son objet n'est donc pas linguistique : l'intéresse « la relation qui ne veut exister que comme relation » S 133. Son illusion est seulement de croire que la conversation des bourgeois dans leur club réalise positivement une forme sociale qui serait absente de l'exposé par l'ingénieur d'armement du mode d'emploi de la Grosse Bertha. Tout en postulant l'abstraction de la forme sociale, il reste convaincu qu'elle est observable de façon réaliste dans des lieux privilégiés.

Si donc l'objet du sociologue est la relation — qu'elle soit saisie comme « porte » ou comme « pont », il ne peut expliciter la forme causale qu'est la sociabilité qu'au prix de la négligence du caractère linguistique ou non linguistique de celle-ci — c'est-à-dire de l'usage. Sociologiquement le trait

¹⁰ Les termes soulignés dans la citation seront de nous. Noter surtout que Simmel exprime l'abstraction et la négativité du social en qualifiant de « ludique » et d'« artificiel » le rapport social. Très souvent Simmel dérive alors vers l'alibi de l'esthétique. L'œuvre d'art lui apparaissant comme l'idéal de la forme, par rapport aux finalités et contenus, il pense y voir mises en évidence les règles du jeu social, comme certains voudraient voir — analogiquement — dans la poésie le fonctionnement principal du langage. Dans les termes de la théorie de la médiation nous dirions qu'il tend à réduire la sociabilité à sa pratique *chorale* - à savoir la célébration du vivre ensemble. Il faut donc faire ici la part de cette illusion.

saussurien qui distingue « sœur / sister » existe de manière identique dans la distinction technologique des fenêtres à battants ou à guillotine, dans celle, alimentaire, du petit déjeuner et du breakfast, dans celle, politique, du mode de recrutement électif ou héréditaire du représentant des citoyens ou des sujets. Les langues ne sont pas des façons de parler, ce sont des façons d'être, c'est-à-dire d'exister socialement.

22 - La valeur se fonde ailleurs. La seconde raison qui interdit de donner un statut sociologique au signe est corollaire de la précédente. D'un côté le signe est, par définition, l'objet spécifiquement linguistique, purement verbal : hors « des messages verbaux » il n'y a pas de « valeurs »¹¹. De l'autre on constate qu'aucune sociologie ne peut établir par son propre raisonnement qu'un comportement humain en usage est verbal ou non verbal ; aucune sociologie ne peut non plus fournir les concepts analytiques permettant de décomposer des éléments verbaux en leurs constituants élémentaires. Aucune sociologie ne peut expliquer comment un être humain reconnaît et produit cet « objet mental » qu'il appelle le langage. La sociologie ne peut que situer le langage en tant qu'il est un usage ; elle peut définir à qui il appartient, qui en est responsable contractuellement, comment il est historiquement obtenu, et quel événement social il constitue. (Sachant que toute interlocution fait d'une manière ou d'une autre événement dans l'histoire des personnes qui dialoguent). L'explication sociologique présuppose donc qu'est toujours déjà établi le caractère verbal ou non verbal des contenus dans lesquels elle analyse des faits sociaux.

C'est en conséquence une autre science de la culture qui constitue en fait spécifique ce qu'est le signe. La rectification de la pensée saussurienne consiste en définitive dans un déplacement ou un recentrage de la cause. La *preuve* du signe est dans l'existence des « valeurs », c'est-à-dire dans le caractère négatif et systématique de la forme.

La raison humaine qui assure la maîtrise des valeurs et définit le champ strictement logique, est à distinguer de celle qui assure la maîtrise de la relation sociale et définit le champ du social. Mais il est aussi vrai que l'on n'est humain que par conjonction de ces deux Raisons, de sorte que si l'on observe un phénomène humain dont on a une Raison de penser qu'il est verbal, on éprouvera toujours qu'il témoigne conjointement - mais pour une autre Raison — d'une appartenance sociale, et qu'il a, dans l'interlocution, toujours un effet social. À commencer par celui de faire exister l'interlocuteur comme personne dans et par l'interlocution.

¹¹ Il ne s'agit pas ici d'être nominaliste. Si le lecteur conçoit de manière plus vaste « le signe », qu'il considère la *nécessité* où il sera alors de désigner autrement, par un autre terme, ce qui fait du langage un objet spécifique à la source exclusive des messages verbaux. Qu'il lise alors le présent texte en remplaçant « signe » par ce substitut (Quelle que soit la terminologie « signe » ou « grammair » par exemple), le problème de la spécification du déterminisme logique ne peut être éludé.

L'« humanité » du phénomène langagier correspond à ce qui reste inexpliqué par les lois de la nature et de la vie : c'est son « arbitrarité », au sens saussurien du terme. Pour lui, rien d'humain qui ne soit arbitraire ; rien d'arbitraire qui ne soit humain. La théorie de la médiation accepte la seconde proposition, et rectifie la première en distinguant plusieurs déterminismes culturels, dont l'ordre de la causalité logique et celui de la légalité sociale. Si l'on veut rendre explicable l'inexplicable, il faut distinguer l'ensemble des Raisons qui « humanisent », acculturent, le phénomène langagier.

Il est maintenant possible de repérer l'endroit où la théorie saussurienne de l'arbitraire devient contradictoire avec elle-même, et de préciser le pourquoi de cette incohérence. En résumé, le concept d'arbitraire joue un rôle déterminant et ambivalent dans sa démarche. Explicatif au départ parce qu'il délimite un lieu anthropologique par antinomie avec la « substance » naturelle (cf. la « vie » et ses « contenus » chez Simmel), il devient ensuite un « obstacle verbal » comme disait Bachelard à la spécification des sciences de la culture. Le deuxième moment de la démarche, celui qui particularise la forme des valeurs, rend nécessaire une décomposition de l'« arbitraire » en plusieurs concepts, dont l'un coïncide avec le type particulier de négativité qu'est la valeur, tandis que d'autres correspondent à des rationalités culturelles non spécifiques du langage. Une division en deux suffit dans le cadre du présent article : l'une des sciences permet de spécifier le fait verbal en tant que forme, en le dé-sociologisant ; l'autre permet de spécifier le fait social en tant que forme, en le dé-verbalisant si besoin est¹². (Nous laisserons de côté les aspects ergologiques et axiologiques de l'« arbitrarité »¹³).

D – Modélisation

Il reste à tirer les conséquences terminologiques de l'argumentation précédente, de façon à aboutir à une modélisation cohérente. Epistémologiquement, c'est-à-dire comme prise de position, cette

¹² Ce n'est pas le cas de Simmel. Mais on trouvera chez Emile Benveniste 1966 p. 260, parlant des « personnes » verbales, une expression nette du verbo-centrisme, lorsqu'il fonde l'ontologie dans la logique : « [Cette subjectivité] n'est que l'émergence dans l'être d'une propriété fondamentale du langage ». Propos dont on trouvera beaucoup d'échos chez les psychanalystes qui veulent absolument loger dans le verbal le principe premier de comportements relationnels et affectifs qui échappent précisément à la structure grammaticale et rhétorique qui fait le verbal. Tentation voisine chez Jürgen Habermas qui aime à spéculer sur le premier homme, et en imagine même un muni d'une conscience (verbale) et d'outils, mais incapable d'existence, un homo sapiens-faber qui ne serait pas encore socialisé : « le travail et le langage précèdent l'homme et la société », *Après Marx* p. 99.

¹³ Cf. Jean Gagnepain 1982, *Du vouloir-dire, tome 1, 2ème partie.* L'outil, ainsi que l'introduction p. 17 et la conclusion p. 276.

théorisation marque dans son vocabulaire à la fois la part d'héritage assumé de la démarche saussurienne, et la part de rupture, justifiée par la nécessité de dépasser les contradictions produites tant par les étapes successives (et incohérentes entre elles) de la pensée de Saussure, que par les réfutations sociologiques (à prendre, pour commencer, chez Simmel), ou psychologiques (à prendre en particulier dans la psychanalyse).

1 - La forme déterminante qui explique les valeurs spécifiques du langage est appelée par la théorie de la médiation *capacité de signe*. Il s'agit ici d'un signe dégagé de toute définition sociologique, sans rapport causal avec de la « langue » socialement définie. La science de la culture dont l'objet est d'explorer les propriétés de fonctionnement de cette forme causale qu'est le signe est appelée *glossologie*. La théorie de la médiation renonce ainsi à la « linguistique » parce que le mode de définition de cette dernière, quelle qu'elle soit, lui apparaît reposer sur une conception de l'objet de science — à savoir l'existence d'un « langage » positivement observable — qu'elle récuse. Le langage ne préexiste pas au modèle que l'on formule de son mode culturel de fonctionnement. Or, au terme de la démarche hypothético-déductive que l'on mène ainsi, on obtient du signe (comme structure analysable en éléments négatifs), et non plus du langage. Si la science est une recherche du déterminisme, alors la glossologie, science du signe, prévaut sur « la linguistique, science du langage », science-fiction issue du XIX^{ème} siècle, et sur « la linguistique, science de la langue », construction saussurienne dont nous entérinons le caractère scientifique, mais pas l'objet.

Le concept saussurien d'arbitraire se trouve rectifié en conséquence. L'« immotivation » spécifique dont témoigne le signe, c'est l'*abstraction* de la valeur structurale - celle des « mots » et des « phonèmes » (selon la face du signe en cause). La glossologie l'appelle *impropriété*. Dire que le trait et le phonème, le sème et le segment, sont *impropres* signifie que le caractère structural et analytique du signe n'a rien de naturel, mais est assuré par la caution réciproque que chaque face du signe fournit à l'autre¹⁴. La preuve des sèmes et des segments n'est nulle part ailleurs que dans leur marque construite phonologiquement ; la preuve des traits et des phonèmes n'est nulle part ailleurs que dans leur fonction sémiologique. La réciprocité de la dénotation et de la pertinence caractérise de manière immanente la réalité mentale qu'est le signe, et spécifie le caractère verbal de ce qu'on appelle ordinairement le langage.

2 - La forme déterminante qui produit l'appartenance et la communication sociales est appelée par Jean Gagnepain *capacité de personne*. On lira ailleurs¹⁵ comment se positionne ce concept par rapport au « sujet » lacanien ou à l'« intersubjectivité » des pragmaticiens. Nous soulignerons seulement que « la langue » cesse dans ce cadre d'être un fait linguistique pour devenir un fait *sociologique* (à *contenu* langagier, par

¹⁴ Cf. Jean-Yves Urien 1984, *La trame d'une langue* ch. IV.

¹⁵ Cf. Jean Gagnepain, *Du vouloir-dire, tome 2, La personne, la norme* (À paraître).

recouplement avec le signe). Là-dessus nous sommes en plein accord avec Pierre Bourdieu lorsqu'il écrit : « les linguistes [saussuriens] n'ont d'autre choix que de chercher désespérément dans la langue ce qui est inscrit dans les relations sociales où elle fonctionne, ou de faire de la sociologie sans le savoir » (*Ce que parler veut dire* pp. 14-15).

Ici encore le concept saussurien d'« arbitraire » doit être remis en cause. Tout usage est immotivé, parce qu'il est culturel, et cela se vérifie quel que soit son contenu. Ce dernier peut être naturel (ainsi le fait de situer une frontière territoriale sur la ligne géomorphologique d'une crête de montagne). Le contenu peut aussi être acculturé à nouveau par une autre rationalité : ce peut être un usage d'outils (ainsi le fait de partager un repas qui lui-même est techniquement fabriqué), un usage de normes, et singulièrement cet usage du langage appelé « langue ». L'arbitrarité à reconcevoir est celle de cette forme spécifique du social, et doit être abstraite de la multiplicité des contenus où elle est observable.

Cet autre concept, sociologique, continue d'être appelé *arbitraire* par la théorie de la médiation. Que l'on comprenne bien qu'il ne s'agit plus, sous le même mot, du même concept ; (pas plus que la « langue » saussurienne n'est la « langue » de Condillac, ni celle de Schleicher, ni celle de Pierre Bourdieu). Présentement, on en a soustrait par rapport à Saussure l'impropriété, pour obtenir, à partir du concept générique du *Cours*, un concept spécifiquement sociologique : n'est arbitraire que l'usage, ne sont arbitraires que les « mœurs ». Dire que la *personne* est *arbitraire* c'est dire qu'elle est capable *d'absence*, ou encore qu'elle est « imprévisible » (si l'on veut un terme analogue à l'impropriété). Cela signifie que celle-ci, à l'instar du « sujet » lacanien, est irréductible aux positions vécues que l'on peut observer, aux rôles effectifs qu'on la voit remplir, à chacun des contrats qu'elle est amenée à passer et qu'elle peut toujours rompre, tout comme (sur l'autre plan) le mot est impropre parce qu'il excède chaque effet de sens que le locuteur en déduit en conceptualisant. Le « sujet » est « ex-centré » dit l'analyste ; la *personne ex-siste* dit la théorie de la médiation. C'est cette capacité de s'absenter qui permet justement à la « personne - Saussure » d'énoncer « qu'il n'y a pas de motif à préférer *sister* à *sœur* ». Cette proposition sociologique est exacte, mais il n'y a rien là qui explique le langage, puisqu'il n'y a pas plus de motif à préférer les corn-flakes dans du lait au café au lait, à soulever le chassis inférieur de la fenêtre (the lower sash of the double-hung window), plutôt qu'à en écarter les deux battants, à placer ici plutôt que là le thermomètre médical. L'immotivation, quel qu'en soit le contenu, est du même ordre : elle relève de la *loi* qui fonde, arbitrairement, l'appartenance. L'arbitrarité, dans la théorie de la médiation, est – et n'est que – la négativité culturelle immanente au social.

* * *

Nous avons entrepris à propos de l'« arbitraire » de positionner la théorie de la médiation à la fois comme héritage - de Saussure, voire de Simmel et de bien d'autres - et comme promotion d'une « néodoxie » (comme le formule Jacques Laisis) anthropologique. Cette prise de position aboutit à « s'absenter » des linguistiques : c'est bien ce que l'arbitrarité de la personne permet. Le présent article a montré qu'un tel déplacement arbitraire n'est pour autant ni contingent ni aléatoire mais qu'il est motivé par le contenu, en l'occurrence conceptuel, du débat : il s'agit de parvenir à un modèle anthropologiquement plus cohérent et provisoirement non réfuté. La dynamique de la recherche de la cause fournit le terrain sur lequel s'exerce la dynamique de la confrontation des positions.

On mesurera pour finir la distance avec le *Cours*. Reconnaissons que Saussure lui-même a su s'absenter de la conception dominante avant et autour de lui du fait scientifique et de la délimitation des sciences. De la science du phénomène (quand ce n'est pas une prétention à la science de la réalité), on passe à la science du déterminisme. Si l'on refuse ce passage, rien ne tient dans ce qui vient d'être écrit, et dans ce qu'énonce la théorie de la médiation. Mais rien ne tient non plus dans la physique et la biologie du XXème siècle qui ont largement fait le saut. Le concept d'arbitraire lui a permis le passage.

Qu'il ait cependant lié — au prix d'une contradiction — une théorie du signe fondée dans la valeur formelle à une théorie de la langue héritée d'une conception non formelle, cela signifie seulement qu'il a cherché à renouveler l'humanisme de son temps, sans pouvoir diffracter les déterminismes hétérogènes (et analogues) qui acculturent l'humain. Et pourtant la théorie de la valeur constituait l'*anomalie* qui aurait pu mener à ce fractionnement. La polysémie qu'elle introduit dans le terme jusqu'alors homogène d'« arbitraire », par ce bricolage terminologique qu'est la distinction seconde de « l'absolu » et du « relatif », remettait logiquement en question le raisonnement socio-centré, voire quelque peu finaliste, qui le conduisait auparavant à « la langue », et qui conduit encore certains à la « fonction de communication ».

Cependant, c'est toujours rétrospectivement que l'on construit l'anomalie, lorsque l'on peut, compte tenu de nouveaux savoirs, regarder sociologiquement « la langue », regard qui n'est plus celui du « linguiste », et lorsque l'on prend en compte ce que dit de la relation la psychanalyse. Alors apparaît en retour dans le fil du *Cours* un point de rupture : là où Saussure fait équivaloir le signe et la langue, là où il fait de la langue un système de signes et du signe l'élément de langue. Nous avons essayé de montrer comment le concept d'« arbitraire » fondait chez lui cette identification désormais réfutée.

Que l'on rompe cet enchaînement et l'on dessine une autre anthropologie, où s'ordonnent tour à tour la rationalité du social, qu'on ne peut résorber

Jean-Yves URIEN

dans le raisonnement tenu par une théorie du signe, et la rationalité du signe, qu'on ne peut résorber dans un raisonnement tenu par une théorie du social.

La sagesse humaniste disait : « il faut se faire une raison » ; l'anthropologie qu'est la théorie de la médiation propose : « il faut se faire des Raisons ». *L'immotivation* se diffracte alors en *impropriété* et en *arbitraire*, caractéristiques de *l'abstraction du signe* et de *l'absence de la personne*, sans préjudice de ces capacités de « loisir et d'auto-castration... [par lesquels] nous sommes respectivement comptables... du travail... et de la liberté »¹⁶.

OUVRAGES MENTIONNES

André-Marie Ampère 1834, *Essai sur la philosophie des sciences, ou exposition analytique d'une classification naturelle de toutes les connaissances humaines*. Cité par Emile Brehier, *Histoire de la philosophie*, t.3, coll. Quadrige, Paris, P.U.F, 1964, p. 561-566.

Emile Benveniste 1966, *Problèmes de linguistique générale*, t1, Gallimard. Claude Bourdieu 1982, *La distinction*, Paris, Fayard.

Michel de Coster 1978, *L'analogie en sciences humaines*, P.U.F.

Emile Durkheim 1897, *Le suicide*, coll. Quadrige, Paris, P.U.F. 1981.

Julien Freund 1981, cf. Georg Simmel, *infra*.

Françoise Gadet 1982, *Saussure. Une science de la langue*. Coll. Philosophes, P.U.F.

Jean Gagnepain 1982, *Du vouloir-dire, t.1. Le signe. L'outil*. Oxford, Pergamon Press.

— 1985 : « Clinique du délire, clinique de la fabulation », *Tétralogique 1*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Roben Godel, *Les sources manuscrites du Cours de linguistique générale*, Genève, Droz, 1957.

Jean Giot 1988, « De Saussure à Gagnepain. De la forme à la médiation », *Anthropo-logiques 1*, Bibliothèque des cahiers de l'institut de linguistique de Louvain, Louvain- La-Neuve, Peeters, pp. 73-92.

Jürgen Habermas 1985, *Après Marx*, Paris, Fayard.

Jacques Laisis 1987, « Compte, Conte et Comte, ou l'homme de loi », *Tétralogiques 4, Enfant, langage et société*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 141-161.

M-CI. Le Bot, A. Duval & H. Guyard, 1984, « La syntaxe à l'épreuve de l'aphasie », *Tétralogiques 1*. Presses Universitaires de Rennes

¹⁶ Jean Gagnepain 1982, p.17

de l'arbitraire saussurien à la dissociation des plans

Tullio De Mauro 1967, (C ou DM), *Cours de linguistique générale de F. de Saussure, éd. critique*, Paris, Payot.

José Médina 1978, « Saussure : un moment dans une histoire », *Langages* 49, Paris, Larousse, p. 3-23.

Claudine Normand 1978, « langue / parole : constitution et enjeu d'une opposition », *Langages* 49, Paris, Larousse, p. 66-90

Régnier Pirard 1988, « Un pont-aux-ânes égologique : la reconnaissance de l'image spéculaire », *Anthropo-logiques* 1, Louvain-la-Neuve, Peeters.

Ch. Puech & A. Radzynski 1978, « La langue comme fait social : fonction d'une évidence », *Langages* 49, Paris, Larousse, pp. 46-65.

Georg Simmel 1981, (S), *Sociologie et épistémologie*, Introduction de Julien Freund « questions fondamentales de sociologie », Paris, P.U.F.

Jean-Yves Urien 1987, *La trame d'une langue. Le breton*, Lesneven, éd. Mouladurioù Hor Yezh.

W-D Whitney, *Life and growth of Language*, Londres 1875 ; tr. fr. *La vie du langage*, Paris, 1875.

Je remercie Hubert Guyard, Armel Huet et Jean-Claude Quentel pour leurs avis éclairés. Ce qui reste obscur est à mettre à mon compte.